

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 03/10/2023

VOI.23.00.A02460

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DES FOUNOTTES

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02298 en date du 15/09/2023  
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY  
Considérant Que des travaux d'aménagement de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DES FOUNOTTES dans sa partie comprise entre la RUE DE VESOUL et la RUE DE L'ESCALE

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02298 du 15/09/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 20/10/2023.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 2 OCT. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Handwritten header text, possibly a title or reference number.

Handwritten text, possibly a date or location.

Handwritten text, possibly a name or title.



Handwritten text, possibly a name.

Handwritten text, possibly a date.

Handwritten text, possibly a name.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or report.

Handwritten text, possibly a signature or name.

Handwritten text, possibly a signature or name.

Handwritten text, possibly a signature or name.

